

# Communiqué de presse

3 avril 2007

## Pour un marché de l'audit ouvert et équilibré 9 cabinets d'audit se rassemblent

9 dirigeants de cabinets d'audit, parmi lesquels Vincent Baillot, Jacques Potdevin et René Ricol, lancent aujourd'hui la certification AFAQ Engagement de Service® Audit Statutaire *Premium*, pour démontrer et afficher une qualité de service élevée dans les missions d'audit.

Réalisant une part importante de leur activité dans l'audit, ces professionnels souhaitent ouvrir le jeu de la concurrence sur le marché des sociétés cotées et promouvoir une alternative face aux cabinets internationaux.

Le champ du référentiel AFAQ Engagement de Service® Audit Statutaire *Premium* concerne les E.I.P., sociétés consolidées et/ou consolidantes et entités présentant des comptes combinés.

Le référentiel qualité ainsi créé affirme les valeurs d'indépendance et de compétence. Parmi les 12 engagements pour une qualité de service élevée : veiller à l'indépendance des équipes et à l'absence de conflits d'intérêts, mettre à disposition des équipes hautement compétentes et formées adaptées à l'environnement des clients, organiser un co-commissariat aux comptes apporteur de valeur, assurer une revue "Qualité" avant l'émission des rapports.

Ce référentiel a été construit à partir des attentes des entreprises, exprimées notamment lors des appels d'offres, afin de déterminer les critères de la qualité de service dans une relation contractualisée entre l'auditeur et son client. Il offre une garantie de continuité de service à travers un audit initial de certification renouvelé tous les trois ans.

Le référentiel AFAQ Engagement de Service® Audit Statutaire *Premium* est ouvert à d'autres cabinets qui souhaiteraient rejoindre ce mouvement. Une centaine de cabinets en France pourraient être concernés.

La création du référentiel AFAQ Engagement de Service® Audit Statutaire *Premium* est une initiative de l'Adaceip, l'association de développement des activités de commissariat aux comptes dans les entités d'Intérêt Public (EIP), sociétés consolidées et/ou consolidantes et entités présentant des comptes combinés.

Créée pour développer et promouvoir ce référentiel, l'Adaceip a aussi pour vocation de veiller, aux côtés de l'AFAQ, à sa bonne interprétation et de le faire évoluer pour s'adapter aux exigences du métier.

Les membres fondateurs sont : Alain Auvray (ACE Audit), Jean Bachelet (ORIAL), Vincent Baillot (ABPR & Associés), Philippe Cagnat (Cagnat & Associés), Christian Chounavelle (aCéa), Jean-François Magat (Fiduciaire Expertises Conseils), Jacques Potdevin (JPA), René Ricol (Ricol Lasteyrie et Associés), Gérard Varona (GVA).

Ces dirigeants se sont rassemblés autour d'une même vision de la profession, forgée à travers leur expérience dans les institutions.

[www.adaceip.fr](http://www.adaceip.fr)



Contacts-presse : pour toute information complémentaire ou demande d'interview

I-Media Conseil et communication

Isabelle Mauriac & Vanessa Haddar

Tél. 01 43 38 75 35 - Port. 06 27 70 71 60

# 12 engagements

## Pour une qualité de service élevée dans les missions d'audit

Cet engagement de service est une première dans une profession réglementée. D'abord parce que nos cabinets se réunissent aujourd'hui autour d'engagements qu'ils ont-eux-même établis, en se fixant en quelque sorte leurs propres contraintes. Ensuite parce que nous recourons à un "tiers certificateur", l'AFAQ, qui va prouver la qualité de service et veiller à son maintien dans le temps.

Convaincus que c'est dans une concurrence saine et ouverte que se forgera la qualité de service, nous nous rassemblons au sein de l'Adaceip autour des valeurs de compétence et d'exigence qui répondent à la demande des entreprises et du marché. Cette démarche progressiste correspond à notre volonté de consolider notre développement sur le marché de l'audit des EIP qui s'ouvre au secteur non marchand et à des entités plus modestes, mais aussi d'augmenter notre niveau de performance et d'attractivité, notamment vis-à-vis des jeunes professionnels.

*Les membres fondateurs de l'Adaceip*

- 1 Veiller à l'indépendance des équipes et à l'absence de conflits d'intérêts.
- 2 Mettre à disposition des équipes hautement compétentes.
- 3 Mettre en place des équipes formées adaptées à l'environnement des clients.
- 4 Offrir une réactivité optimisée.
- 5 Proposer des méthodes de travail adaptées au mode de fonctionnement des clients.
- 6 S'appuyer sur des experts compétents sur les sujets spécifiques.
- 7 Proposer une offre de dimension internationale.
- 8 Organiser un co-commissariat aux comptes apporteur de valeur.
- 9 Proposer un accueil de qualité.
- 10 Assurer une démarche de relations permanentes avec le client.
- 11 Assurer une revue "Qualité" avant l'émission des rapports.
- 12 Vérifier la satisfaction des clients.

[www.adaceip.fr](http://www.adaceip.fr)



Contacts-presse : pour toute information complémentaire ou demande d'interview

I-Media Conseil et communication  
Isabelle Mauriac & Vanessa Haddar

Tél. 01 43 38 75 35 - Port. 06 27 70 71 60